



BULLETIN D'ADHESION ET D'INSCRIPTION 2021-2022

L'adhésion à l'association KORDIANE implique le respect des statuts de l'association (à la disposition de l'adhérent au siège de l'association), du règlement intérieur décrit ci-après et des règles sanitaires imposées par l'épidémie de COVID 19.

NOM :	PRÉNOM :	N° adhérent :
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Téléphone :	E-mail :	

• Je m'inscris **à l'année (saison 2021-2022)** :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Qi Gong / 198 €
lundi 18h-19h | <input type="checkbox"/> Qi Gong / 247 €
mardi 19h-20h15 | <input type="checkbox"/> Auto-massage / 198 €
mercredi 20h-21h |
| <input type="checkbox"/> Qi Gong / 198 €
lundi 19h-20h | <input type="checkbox"/> Tai Ji Quan / 247 €
mardi 20h30-22h | |
| <input type="checkbox"/> Je m'inscris à un deuxième cours à l'année (précisez) : | | |
| <input type="checkbox"/> Cours 1h : 150 € | <input type="checkbox"/> Cours 1h15/1h30 : 200 € | |

Je parraine un nouvel adhérent qui s'inscrit à un cours à l'année, je bénéficie de 10% sur le prix de mon cours à l'année (hors adhésion).

• Je m'inscris **au trimestre** : 1er trimestre (13 septembre au 15 décembre 2021)

- 2e trimestre (3 janvier au 30 mars 2022)
 3e trimestre (4 avril au 4 juillet 2022)

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Qi Gong / 88 €
lundi 18h-19h | <input type="checkbox"/> Qi Gong / 110 €
mardi 19h-20h15 | <input type="checkbox"/> Auto-massage / 88 €
mercredi 20h-21h |
| <input type="checkbox"/> Qi Gong / 88 €
lundi 19h-20h | <input type="checkbox"/> Tai Ji Quan / 110 €
mardi 20h30-22h | |

J'AI LU ET JE SUIS D'ACCORD AVEC LES INFORMATIONS CI-DESSOUS

Si les cours en présentiel sont interrompus en raison de la situation sanitaire, ils seront assurés en distanciel. Aucun remboursement ne sera effectué.

Le pass sanitaire est obligatoire pour accéder aux équipements sportifs de la Ville de Paris, à minima jusqu'au 15 novembre 2021.

• Je joins mon règlement total de **15 € d'adhésion** + montant correspondant aux cours choisis

➔ Total :	€	Date & Signature :
-----------	---	--------------------

Y a-t-il des informations par rapport à votre santé que nous devrions connaître pour adapter votre pratique (hypertension, maladie, prothèse, etc.) ?

Merci de joindre une photo d'identité et votre certificat médical (ou formulaire QS Sport)

KORDIANE - Association Loi 1901

Siège social : Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e – Boîte 118 – 22 rue Deparcieux – 75014 PARIS
tel : 07.55.60.13.10 – mail : asso.kordiane@gmail.com – site internet : <http://www.kordiane.org>



Règlement intérieur de l'association KORDIANE

(feuille à conserver par l'adhérent)

KORDIANE est une association loi 1901. Pour participer à ses activités hebdomadaires, une adhésion annuelle obligatoire de 15 € est demandée.

Pour les cours hebdomadaires, un **certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Qi Gong et/ou du Tai Chi Chuan datant de moins d'un an** est à fournir lors de l'inscription.

Si vous avez fourni un certificat médical à KORDIANE au cours des deux dernières années, téléchargez le questionnaire de santé « QS-Sport » (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do). Si vous répondez NON à toutes les questions, vous n'avez pas besoin de fournir un nouveau certificat médical, vous nous fournissez une copie de ce questionnaire. Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, vous devez nous fournir un nouveau certificat médical pour renouveler votre inscription.

Le paiement en ligne des activités hebdomadaires via la plateforme HelloAsso s'effectue en une seule fois. Si le paiement se fait par chèque directement auprès de l'association, il s'effectue en un à trois chèques retirés à la date de votre choix. Les paiements effectués ne sont pas remboursés en cas d'arrêt non motivé en cours d'année. Les cours à l'année peuvent être remboursés au prorata des cours restants pour raison médicale sur présentation d'un certificat médical ou en cas de déménagement à plus de 50 km de Paris, sur présentation d'un justificatif du nouveau domicile.

L'adhésion et l'inscription à l'association KORDIANE impliquent le respect des statuts de l'association (à la disposition de l'adhérent au siège de l'association), de ce règlement intérieur, et des règles sanitaires imposées par l'épidémie de COVID 19.

J'AI LU ET JE SUIS D'ACCORD AVEC LES INFORMATIONS CI-DESSOUS

- Si les cours en présentiel sont interrompus en raison de la situation sanitaire, ils seront assurés en distanciel. Aucun remboursement ne sera effectué.
- Le pass sanitaire est obligatoire pour accéder aux équipements sportifs de la Ville de Paris, à minima jusqu'au 15 novembre 2021.**

Inscription pour :

Montant réglé :

Fait à Paris, le

Signature de l'Adhérent :

Vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement destiné à la gestion des contacts de l'association KORDIANE pour vous envoyer les informations concernant nos activités une à deux fois par mois. Nous les utilisons exclusivement à cette fin. Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent et pouvez exercer votre droit d'opposition en contactant KORDIANE à l'adresse suivante : asso.kordiane@gmail.com.

KORDIANE - Association Loi 1901

Siège social : Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e – Boîte 118 – 22 rue Deparcieux – 75014 PARIS
tel : 07.55.60.13.10 – **mail :** asso.kordiane@gmail.com – **site internet :** <http://www.kordiane.org>